

**mazars**

61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie



Tour first – TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex

## **LAGARDERE S.C.A.**

**Attestation des Commissaires aux comptes sur  
les informations communiquées dans le cadre  
de l'article L. 225-115 5° du Code de  
commerce relatif au montant global des  
versements effectués en application des 1 et 5  
de l'article 238 bis du Code général des impôts**

Exercice clos le 31 décembre 2020

### MAZARS

Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes  
à Directoire et Conseil de Surveillance  
61, rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie  
Capital social de 8 320 000 euros – RCS Nanterre N° 784 824 153

### ERNST & YOUNG et Autres

Société par actions simplifiée à capital variable  
Tour First – TSA 14444 - 92037 Paris-La Défense cedex  
RCS Nanterre N° 438 476 913

## **LAGARDERE S.C.A.**

Siège Social : 4, rue de Presbourg - 75116 PARIS

Société en Commandite par Actions au capital de 799.913.044,60 €

N° Siren : 320 366 446

### **Attestation des Commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de la société Lagardère S.C.A,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la Gérance. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 653 000 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Courbevoie, le 28 avril 2021

ERNST & YOUNG et Autres

Paris-La Défense, le 28 avril 2021

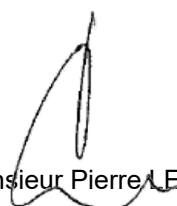
Simon BEILLEVAIRE

Bruno BIZET

## DÉPENSES DE MÉCÉNAT

(Exercice 2020)

• Don à la Fondation Jean-Luc Lagardère sous égide de la Fondation de France :	553 000,00 €
• Don à l'Institut Mémoires de l'Édition Contemporaine (IMEC) :	100 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>653 000,00 €</b>

  
Monsieur Pierre LEROY